

Informations de base

2026/2550(RSP)

RSP - Résolutions d'actualité

Objection formulée conformément à l'article 115, paragraphes 2 et 3, du règlement intérieur concernant l'approbation du formaldéhyde rejeté par les produits de la réaction du paraformaldéhyde et de la 2-hydroxypropylamine (ratio 1:1) en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans des produits biocides relevant des types de produits 2, 11 et 13 conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

Subject

3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques
3.70.13 Substances dangereuses, déchets toxiques et radioactifs (stockage, transport)

Procédure terminée